



République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



**MEMORANDUM DU GOUVERNEMENT
SUR LES EVENEMENTS
DE FEVRIER - MARS 2021**

I. SUR LES FAITS

Le 03 février 2021, une jeune sénégalaise du nom de Adjil Rabi SARR portait plainte auprès de la Brigade de Recherches de la Gendarmerie Nationale contre Monsieur Ousmane Sonko, député à l'Assemblée nationale et Président du parti « PASTEF LES PATRIOTES ».

Elle l'accuse alors de viols répétés et de menaces de mort.

L'enquête, ouverte selon la procédure prévue en la matière, devait amener les gendarmes, après avoir entendu la plaignante, à auditionner le mis en cause.

Convoqué, Ousmane Sonko s'est retranché derrière son immunité parlementaire pour refuser de déférer à cette demande des gendarmes.

Pour se conformer à la procédure prévue en la matière, le procureur de la République, Chef des enquêteurs, a saisi le juge d'instruction compétent qui a sollicité la levée de l'immunité parlementaire du député.

C'est ainsi que l'Assemblée nationale régulièrement saisie de la demande et en application de l'article 53 de son règlement intérieur, a engagé la procédure et a mis en place la Commission ad hoc prévue par la loi, à l'effet d'examiner la demande.

Ousmane Sonko et certains de ses collègues députés commis pour sa défense et pour siéger au nom de l'opposition dans ladite commission, ont opté pour le boycott, refusant de siéger, de comparaître et de défendre leur collègue.

La procédure s'est poursuivie alors régulièrement jusqu'à son terme et a abouti sans aucune contestation possible (CF décision du Conseil Constitutionnel du 17 Mars 2021) à la levée de l'immunité parlementaire du député Sonko, permettant ainsi la poursuite de la procédure devant le juge d'instruction.

C'est sur ce fondement que le juge, après avoir fait respecter scrupuleusement la procédure, a adressé une convocation à Ousmane Sonko à se présenter devant lui aux fins d'audition, et ce, pour la date du 03 mars 2021.

Or, à plusieurs reprises, Sonko avait déclaré qu'il ne répondrait pas au juge avant de se raviser et accepter enfin de déférer à la convocation sur incitation dit-il, de son marabout et autres intervenants.

C'est alors que sur le chemin du Tribunal, il a orchestré tout un stratagème, mobilisant ses sympathisants. Son jeu ne consistait ni plus, ni moins qu'à organiser un dilatoire public pour ne pas se rendre devant le juge ou à tout le moins, y aller sous ses propres conditions.

Bien évidemment, ce qu'il recherchait n'était autre que de provoquer un attroupement, soulever des troubles ou pire encore, lancer un appel à une résistance populaire devant empêcher sa comparution.

Ainsi, en violation de la loi et enfreignant toutes les règles interdisant les rassemblements et autres attroupements du fait de l'Etat d'urgence sanitaire décrété alors à cause de la pandémie du Covid 19, Sonko et sa garde rapprochée ont résisté aux injonctions des forces de l'ordre troublant ainsi gravement l'ordre public et installant la violence dans certains quartiers de Dakar.

Il est donc interpellé sur ces entrefaits et ce, conformément aux lois et règlements en la matière et placé en garde à vue.

Il lui est alors reproché outre la rébellion, des manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique, délits prévus et punis aux articles 185 et 80 du Code Pénal.

Le juge enquêteur n'avait donc d'autre choix que de lui délivrer un mandat d'amener, ce qu'il fit pour le 05 mars en son cabinet, avant de renvoyer le dossier au 08 mars.

A cette date, Ousmane Sonko est inculqué et placé sous contrôle judiciaire.

Or, du jour de sa première convocation (03 mars) à celui de son inculpation, (08 mars) le pays a connu des scènes de violences inouïes et ce, à l'instigation assumée de Ousmane Sonko.

Ses déclarations publiques et répétées le prouvent à suffisance.

II. SUR LES DECLARATIONS DE OUSMANE SONKO

Ousmane Sonko est le seul citoyen sénégalais qui, se considérant au-dessus de la loi, s'arroge le droit absolu de refuser de répondre à la justice.

Les éléments factuels ci-après le démontrent.

En effet :

Avant la levée de son immunité parlementaire, Ousmane Sonko a d'abord nié, le 06 février 2021, via les réseaux sociaux, les accusations de Adjy Raby Sarr.

Poursuivant ses dénégations, il a tenu à son domicile, le 07 février 2021, une déclaration à la presse pour apporter un démenti et tenter de justifier sa présence au niveau de l'Institut SWEET BEAUTE SPA, lieu où les faits se sont passés. Il finira par abandonner ses dénégations et avoua s'y être rendu à plusieurs reprises pour des massages prodigués par la plaignante tout en niant toute autre relation avec cette dernière.

Cependant, cet exercice de justification devant la presse et ses militants, s'est vite transformé en réquisitoire contre des autorités de l'Etat, notamment le Président de la République, le Ministre de la Justice, le Ministre de l'Intérieur et le Procureur de la République, qui seraient tous, selon lui, impliqués, dans ce qu'il appelle « un complot politique ».

Il s'est alors présenté comme un « persécuté » en tant qu'opposant du pouvoir et du système en place, pour justifier son refus de déférer à la convocation de la section de Recherches tant que son immunité parlementaire n'était pas levée. Tirant les conséquences éventuelles de ce refus, il a demandé à ses partisans « de se mobiliser et de résister par tous les moyens si l'Etat décidait de le cueillir de force ».

- La déclaration de presse du 25 février 2021

Organisée sciemment la veille de la séance plénière de l'Assemblée Nationale qui devait se prononcer sur la demande de levée de son immunité parlementaire, Ousmane Sonko, a réitéré les accusations et diatribes contre les personnalités précédemment citées, mais aussi contre les magistrats en charge du dossier qu'il déclare récuser. Ainsi disait-il ceci : « **c'est connu de tous, tous les coups foireux contre les opposants politiques au régime de Macky Sall passent par ce triangle des Bermudes judiciaire : Serigne Bassirou Gueye, Samba Sall, Mamadou Seck** ».

Il a jeté ainsi le discrédit sur la Justice et affiché une volonté manifeste de dénaturer le fond d'une affaire privée qu'il cherche, depuis le début, à transférer sur le terrain politique. D'ailleurs toute la liturgie qu'il a développée durant ces différentes sorties n'avait pour seul objectif que de convaincre ses partisans et sympathisants de la réalité d'un complot contre sa personne. Et c'est prétextant ce complot qu'il a réitéré son refus de déférer à la convocation des enquêteurs, même en cas de levée de son immunité parlementaire, alléguant, cette fois-ci, des irrégularités dans la procédure parlementaire.

Aussi, invoque-t-il « son droit constitutionnel, naturel, individuel à la résistance et à l'oppression », traduisant ainsi sa ferme détermination à se soustraire de la procédure légale et à aller vers la confrontation. L'appel lancé à ses militants et sympathisants à « faire bloc et (se) dresser contre ce projet d'effacement de notre démocratie », à prendre leurs responsabilités en ces temps obscurs, à se lever pour faire face au Pouvoir qui ne « respecte ni droit ni procédure » et qui ne « connaît que les rapports de force », en constitue une parfaite illustration. En affirmant, sans ambages, « qu'on ne pouvait pas vouloir une chose et son contraire ; que le temps était venu de se battre au prix de sa vie », il invitait les jeunes au soulèvement, à la révolte et à ne montrer « aucun signe de faiblesse ».

Cet appel à la violence, qu'il qualifie de révolution, trouvera un écho favorable auprès de ses inconditionnels, puisque la levée de son immunité parlementaire, le lendemain de sa déclaration, a déclenché un nouveau cycle de troubles.

Après la levée de l'immunité parlementaire du député Ousmane Sonko

- La déclaration de presse du 02 mars 2021

Lors de cette déclaration, faite la veille de sa convocation par le juge d'instruction, Ousmane Sonko a affirmé finalement accepter de déférer à celle-ci. Ce changement de posture est, selon lui, le résultat des conseils de ses avocats, de son marabout ainsi que de la médiation de membres de la société civile.

Malgré cette volte-face, il n'a nullement appelé à l'apaisement. Au contraire, il a réitéré ses appels à la résistance, félicité les jeunes qui s'étaient érigés en bouclier et avaient fait face aux forces de l'ordre lors des émeutes du 08 février 2021 et appelé ses militants et sympathisants à « rester mobilisés » et à « se tenir prêts » pour le « mortal combat ».

- Menaces contre les autorités étatiques

Dénonçant les arrestations, « enlèvements ou brutalités » de la part des forces de l'ordre, des partisans de Ousmane Sonko, dont de hauts responsables de son parti, ont proféré des insultes et menaces, y compris de mort, contre des autorités de l'Etat, dont le Ministre de l'Intérieur, le Procureur de la République, le Doyen des Juges et le juge du 8ème Cabinet.

Tous ont lancé des appels via les réseaux sociaux pour la commission d'actes de nature à compromettre la sécurité nationale. De son côté, Ousmane Sonko, loin d'aller à l'encontre des déclarations de ses partisans, a surenchéri en déclarant : « nous allons y laisser des plumes, mais Macky Sall peut y perdre le pouvoir ».

- Après la libération de Monsieur Ousmane Sonko

Libéré le 08 mars 2021 et placé sous contrôle judiciaire, Ousmane Sonko a fait, le même jour, une nouvelle déclaration à la presse. En effet, il est encore revenu sur ses accusations contre le régime en place à qui il impute la responsabilité des violences notées durant les jours précédents, en passant sous un silence ses appels à l'insurrection et à la violence.

Ces accusations, poussées à leur paroxysme le conduiront à dénier au Président de la République la légitimité à diriger le Sénégal, incitant le peuple à marcher sur le palais et à le sortir de force.

Il ressort de ces déclarations que, depuis le début de cette affaire, rien n'a varié dans le discours violent et insurrectionnel de Ousmane Sonko. Au contraire, son arrestation et sa libération, semblent l'avoir conforté dans sa volonté, d'une part, de transformer une affaire privée en affaire d'Etat et, d'autre part, d'imposer un rapport de force au Pouvoir.

III. LES CONSEQUENCES ENGENDREES

Au niveau national

Les appels à la résistance ci-avant énumérés ont reçu un écho favorable auprès de nombreux jeunes en colère contre le pouvoir du fait de la rigueur des mesures de restriction de tous ordres liées à la pandémie.

Ces déclarations séditeuses entraineront à nouveau une série de manifestations, de violences, de pillages et d'actes de vandalisme, puisque dès la matinée du 03 mars 2021, ses partisans ont afflué devant son domicile et sur l'itinéraire qu'il devait emprunter pour répondre à la convocation du juge, conduisant là aussi à des troubles violents qui entraineront son interpellation ainsi que celle d'autres manifestants.

Les régions de Dakar, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Thiès et Ziguinchor ont été fortement touchées par des vagues de manifestations aux conséquences dramatiques.

Ces manifestations, d'une rare violence, ont en effet occasionné treize (13) décès, plus de trois cent (300) blessés parmi les manifestants et plus de cent (100) du côté des forces de l'ordre. Elles ont aussi provoqué des dégâts et pertes matérielles inestimables, dont le décompte et l'évaluation sont encore en cours.

Déjà, le premier bilan fait état de plus de cent quarante-cinq (145) édifices et biens publics saccagés, plus de cent trente-neuf (139) biens privés y compris des maisons, des magasins, des stations-service et des banques, tous attaqués et pillés, parfois par des individus armés.

Le tableau détaillé joint à ce document renseigne sur les attaques ciblées et l'ampleur des dégâts enregistrés durant ces manifestations.

A ce propos, il convient de faire remarquer que malgré ce cycle de violences extraordinaire, de pillages et de saccages de biens publics et privés, aucun bien appartenant au député Ousmane Sonko, à ses partisans ou même à un membre de l'opposition n'a été ciblé.

Plus grave, les manifestants comme orientés et téléguidés s'en sont pris à des biens appartenant à des investisseurs étrangers (AUCHAN, TOTAL, entre autres.) mais surtout à tout ce qui peut symboliser ou incarner les institutions de l'Etat (Préfectures, brigades de gendarmerie, tribunaux etc...)

Jamais le Sénégal n'a connu cette orientation manifeste dans la violence de l'attaque à des biens publics.

Au niveau international

A Bordeaux, Marseille, Paris, Rome, Madrid, Barcelone, Ottawa et New York, les Ambassades et

Consulats du Sénégal ont rendu compte de manifestations ou de programmation de protestations de militants et sympathisants du parti PASTEF.

Dans ces villes, à l'exception de New York (déploiement des forces de l'ordre), les manifestations ont été menées par des groupes de personnes rassemblés devant les locaux des chancelleries.

IV. POSITION DE L'ETAT

Face à cette crise majeure, l'Etat du Sénégal, de par la solidité de ses Institutions, a fait montre d'une attitude exemplaire. En effet, à aucun moment instruction n'a été donnée de tirer sur les manifestants malgré les violences exercées sur les Forces de l'ordre présentes sur le terrain et dans les casernes.

De même, le Gouvernement s'est gardé de se prononcer sur cette affaire déjà pendante devant la justice en dépit des vaines tentatives de Ousmane Sonko à vouloir, à tout prix, transformer une affaire de viol en un sordide complot politique par ses sorties médiatiques et de celles de ses partisans.

Le Gouvernement est resté lucide et responsable pour laisser la justice faire son travail en toute sérénité dans le respect strict des lois et règlements de la République.

Une fois le calme revenu, le Président de la République s'est adressé à la Nation par un message solennel, le 08 mars 2021.

S'adressant à tous, il a exprimé sa compassion aux victimes des manifestations, personnes physiques ou morales, présenté ses condoléances aux familles ayant perdu des proches et formulé des vœux de prompt rétablissement aux blessés.

Le Président de la République a surtout tenu à magnifier le travail remarquable des forces de l'ordre, saluant leur professionnalisme et leur retenue sans lesquels les pertes en vies humaines auraient pu être pires devant la violente furie des manifestants.

Réitérant son attachement indéfectible à la paix sociale et à la concorde nationale, le Chef de l'Etat a déclaré :

« Rien ne m'importe plus que la préservation de ce qui forme l'âme de la Nation Sénégalaise, son cœur battant, sa source de vie et d'épanouissement : c'est-à-dire l'attachement aux valeurs du vivre ensemble dans la paix, la sécurité, la liberté, la démocratie, la tolérance et le respect de nos diversités ».

Poursuivant, il a lancé un appel solennel au calme et à la sérénité, invitant les sénégalais de tous bords à taire les rancœurs, à éviter la logique de l'affrontement et à privilégier le règlement des divergences par des voies pacifiques, saluant publiquement les efforts déployés par différents groupes sociaux notamment les Khalifes Généraux, le Clergé catholique, les autorités coutumières, les membres de la classe politique, y compris de l'opposition, de la société civile, des syndicats et du patronat, qui se sont investis pour restaurer la concorde sociale.

Répondant aux préoccupations et à la colère des jeunes qui sont massivement descendus dans les rues, le Président de la République s'est engagé à réorienter les allocations budgétaires vers leurs besoins urgents en termes de formation, d'emploi, de financement de projets, d'accompagnement dans l'entrepreneuriat et de soutien au secteur informel.

Dans ce sillage, le Chef de l'Etat a annoncé un allègement immédiat du couvre-feu instauré dans

les régions de Dakar et de Thiès, dans le cadre de l'Etat de catastrophe sanitaire, le fixant de minuit (au lieu de 21 heures) à 05 heures, prélude à un retour progressif à la normale.

Cette adresse à la Nation tant attendue, les mots forts en symbole et en sens employés, ont incontestablement porté leurs fruits.

Suite à cette prise de parole et aux fortes mesures sécuritaires prises, tout est rentré dans l'ordre. Les jeunes sont restés chez eux, les populations ont pu vaquer tranquillement à leurs occupations et aucun incident n'a, par la suite, été enregistré. Cette posture, forte, républicaine et responsable du Président de la République a permis de décanter la situation, de calmer les esprits, de rassurer les amis du Sénégal et surtout de ramener la paix et la sérénité.

En vérité, cette affaire aura, au-delà de ses effets dommageables, prouvé que le Sénégal reste une République forte aux Institutions solides et ancrées et qu'il est surtout une démocratie ouverte et respectable.

Une démocratie qui peut être vulnérable comme toutes le sont, mais une démocratie forte, respectueuse du droit de ses citoyens et soutenue par un Etat de droit fort dans tous pouvoirs régaliens.

Si l'intention était clairement de s'attaquer à ce modèle institutionnel, alors le projet aura lamentablement échoué.

C'est conscients de cela que les porteurs de ce funeste projet tentent de se déporter sur une responsabilité supposée de l'Etat dans les dommages et les pertes en vies humaines subies.

N'eut été l'attitude républicaine des forces de l'ordre qui ont agi avec professionnalisme, sang-froid et retenue pour garantir la sécurité des personnes et des biens, il y aurait eu des conséquences beaucoup plus importantes.

Par ailleurs, si Ousmane Sonko avait accepté de répondre à la justice comme tout justiciable de quelque niveau où il se trouve, rien de tout cela ne serait arrivé.

Le Sénégal, est un Etat de droit qui garantit la présomption d'innocence reconnue à tout justiciable mais aussi, le droit pour toute présumée victime de faits répréhensibles, de voir sa cause entendue. Un Etat de droit qui garantit à chaque citoyen le libre exercice de ses libertés et la pleine jouissance de ses droits, sans entrave aucune.

Un Etat de droit qui protège ses citoyens contre tous les abus, toutes les violences et atteinte à leur intégrité.

C'est pour cela, en respect de ces principes sacro saints que le Gouvernement a décidé souverainement de mettre en place une commission d'enquête libre et indépendante afin que toute la lumière soit faite sur ces malheureux événements et que surtout les responsabilités soient situées.

AFIN QUE NUL N'EN IGNORE

ANNEXES

DEGATS ET PERTES CAUSES PAR LES MANIFESTATIONS POPULAIRES

Région	Circonscriptions administratives/ Collectivités locales	Département	Nombre de décès	Nombre de blessés connus		Dégâts sur les édifices et biens publics	Dégâts sur les biens privés/
				Civils	FSD		
DAKAR	Dakar		05	148	02	01 Mairie Parcelles assainies 01 Mairie Grand Yoff 01 Mairie Plateau 01 Ecole de Fann Amitié 2	14 magasins AUCHAN 01 Magasin Carrefour à Point E 13 Stations Total 02 Stations SHELL 01 Station OLA 02 Restaurants Brioche dorée 01 Agence Sonatel Patte d'Oie 01 Multiservices 01 Hypermarché Exclusive 01 Super marché UTILE 02 véhicules particuliers 03 véhicules de la RFM
						01 Préfecture de Pikine 03 Mairies 01 IEF Pikine 01 Poste de gendarmerie 01 Maison de la femme de Diamaguène	01 AUCHAN 01 Clinique Gynécologique 01 Domicile PCA CEREEQ 01 Siège APR Mbao, 01 Station Clean Oil 05 Stations Total 02 Stations EL TON 01 Station Shell Malika

	Guédiawaye	00	19	08	01 Tribunal de grande instance de Guédiawaye	06 Stations Total 01 Super marché Supeco 01 engin d'entreprise CRBC
	Rufisque	00	14	05	01 Sous-préfecture Rufisque Est 01 Mairie Rufisque Ouest 01 Mairie Diamniadio 01 Mairie Bargny 01 Service D. D. Communautaire 01 Siège unité Dépt. ASP 01 Commissariat central 01 Police Diakhaye 01 Poste de police Bargny 01 Senelec Rufisque 01 Sen Eau Rufisque	01 AUCHAN Zac Mbao 01 SGBS Rufisque 04 Stations Total 01 Station Star Energy
	TOTAL	07	242	17	23	70
DIORBEL	Diourbel	00	00	00	1 Tribunal de grande instance de Diourbel	00
	Mbacké	00	00	00	01 Tribunal d'instance de Mbacké 01 Mairie de Mbacké	1 dégradation Station radio RFM
	Bambey	00	00	00	Néant	Néant
	TOTAL	00	00	00	03	01
FATICK	Fatick	00	00	00	Néant	Néant
	Foundiougne	00	00	00	Néant	Néant
	Gossas	00	00	00	Néant	Néant
	TOTAL	00	00	00	00	00

KAFFRINE	Birkelane	00	00	00	00	Néant	Néant	
	Kaffrine	00	00	00	00	Néant	Néant	
	Koungheul	00	00	00	00	Néant	Néant	
	Malem Hodar	00	00	00	00	Néant	Néant	
	TOTAL	00	00	00	00	00	00	
KAOLACK	Kaolack	00	00	00	00	00	01 véhicule particulier	
	Nioro du Rip	00	03	00	00	01 Préfecture : pertes matériels et mobiliers de bureau, matériel informatique 01 Véhicule de fonction Préfet 01 Véhicule de service préfecture 01 moto 01 Mairie de Nioro 02 Véhicules Conseil Départemental 01 Agence Senelec 01 Agence Sen Eau 01 Bureau de Poste	01 véhicule particulier	
	Guinguinée	00	00	00	00	00	00	
	TOTAL	00	03	00	00	10	02	
	KEDOUGOU	Kédougou	00	00	03	00	00	00
		Salémata	00	00	00	00	00	00
		Saraya	00	00	00	00	00	00
		TOTAL	00	00	03	00	00	00

Kolda		00	00	00	00	00	
						04 véhicules particuliers 01 station Total 01 domicile du Maire.	
Vélingara						01 poste de gendarmerie 01 police des frontières 01 poste de douanes à Manda Douane. 01 Poste des eaux et forêts à sinthiang koundara 01 bloc de logements des douanes 01 Sous-préfecture 01 domicile du Sous-préfet. 01 Lycée de Kouankané. 01 Brigade de gendarmerie 02 véhicules 01 poste des douanes 01 Poste des eaux et forêts 01 Poste de contrôle du service d'hygiène 01 Mairie de Diaobé Kabendou 02 véhicules pick-up 01 ENO 0 Kolda	
		01	02	10			
	Médina Yoro Foulah	00	00	00	00	00	
	TOTAL	01	02	10	18	06	
	Louga	00	00	01		03 Stations Total 01 boutique 01 domicile du Maire de la commune de Louga	
	Linguère	00	00	00	00	00	
	Kébémér	00	00	00	00	00	
	TOTAL	00	00	00	01	05	
	KOLDA						
	LOUGA						

ZIGUINCHOR									
Bignona		04	31	07	01 domicile du Préfet 01 Maison d'Arrêt et de correction de Bignona. 01 Service des douanes 01 Commissariat de police 01 logement du Commissaire 01 véhicule de fonction du Préfet 01 abri de la Brigade forestière 01 place publique vandalisée 01 Bureau du quai de pêche de kafountine 01 Service des pêches de Kafountine 01 Mairie de Kafountine 01 Bureau sous-secteur forestier de Diouloulou 01 magasin de stockage. 01 Brigade de gendarmerie de Diouloulou 01 guérite détruite à Diouloulou	01 station Total 01 magasin multi-service 01 Bureaux de la Sonatel 01 maison du maire de Bignona 01 Gab de la CBAO 02 immeubles 01 maison en chantier du Maire de Kafountine			
	Ziguinchor	00	23	04	01 ENO 01 Mairie de Ziguinchor 02 kiosques de la plateforme IKOOM/ANPEJ 02 véhicules de l'administration	Néant			
Oussouye		00	00	00		00			
	TOTAL	04	54	11		21	08		

THIÈS	Thiès		00	00	00	00	00	00	01 Siège APR 02 Stations Total (Thiès) 01 Domicile du Ministre de l'Intérieur Félix Antoine Abdoulaye Diome à Khombole 01 Station Total à Khombole 01 Station à Pout 01 Crédit Agricole à Pout
	Tivaouane		00	00	06		01 Tribunal de Tivaouane	02 Stations Total 01 Permanence APR	
	Mbour		00	00	18		01 Sous-préfecture Sindian 01 Brigade gendarmerie Nguékhokh 01 Tribunal d'instance de Mbour 01 Trésor Mbour	01 AUCHAN Mbour 01 Magasin multiserivices 01 Magasin Decathlon 01 Banque BICIS 01 Magasin CFC 01 Magasin Barber shop 01 Pharmacie (Nour)	
	TOTAL		00	00	24		05	17	
SAINT-LOUIS	Saint-Louis		00	00	27		01 Véhicule administratif OLAC 01 Mairie de Saint-louis 01 camionnette de la mairie 04 moto de la mairie	01 Station Total 01 Station SHELL 01 Station ELTON 01 Siège APR 01 Maison familiale de la Première Dame 01 Maison militant APR	
	Dagana		00	01	01		01 bus Dakar Dem Dikk	00	
	Podor		00	00	00		00	00	
	TOTAL		00	01	28		08	06	

SEDHIOU							
Sedhiou			00	00	06	01 Gouvernance 01 Domicile Gouverneur 01 Domicile Adjoint Préfet 01 Brigade gendarmerie 01 commissariat central Sédhiou 01 IREF Sédhiou 01 Secteur forestier 01 DRUH 01 Logement MCL 01 hôtel de ville Diendé 01 Centre d'état-civil 01 Poste de gendarmerie 01 Préfecture de Sédhiou 01 Véhicule fonction Gouverneur 01 Véhicule de service Gouvernance 01 Citerne 07 tricycles 01 véhicule administratif 21 cantines	07 véhicules particuliers 01 Domicile privé 03 motos
	Goudomp		00	01	01	01 Poste de gendarmerie 01 mur de clôture (Poste de gendarmerie) 01 Mairie de Goudomp 02 véhicules administratifs	02 véhicules 01 engin caterpillar 01 moto 03 kiosques
Boukiling		00	00	00	01 bâtiment administratif 01 poste de police 01 service des eaux et forêts 01 Maison du citoyen 01 Mur de clôture gendarmerie 01 Chambre gendarmerie 01 Centre de triage 01 Mairie de Bogal 01 Mairie de Tankon 01 Mairie de Médina Wandifa 01 Poste de santé de Médina Wandifa	01 domicile Maire de Médina Wandifa + matériels électroménagers 05 motocyclette 01 école privée	

	TOTAL	00	01	07	61	25
MATAM	Matam	00	00	00	00	00
	Kanel	00	00	00	00	00
	Ranérou Ferlo	00	00	00	00	00
	TOTAL	00	00	00	00	00
TAMBACOUNDA	Tambacounda	00	00	00	00	00
	Goudiry	00	00	00	00	00
	Bakel	00	00	00	00	00
	Koumpentoum	00	00	00	00	00
	TOTAL	00	00	00	00	00
TOTAL GENERAL	12	303	100	145	139	

NB : Nombre de régions concernées par les manifestations : Toutes les régions sauf Matam (13/14)

Nombre de personnes décédées : **10. Cependant il est recensé 02 corps sans vie supplémentaires, dont 01 non identifié et 01 autre, malade mental de son état, ramassé dans la rue par les Sapeurs-pompiers lors des manifestations. Leur décès ne serait pas lié aux manifestations.**

Nombre de blessés civils : **303**

Nombre de blessés FSD : **100**

Nombre d'édifices et biens publics : **145**

Nombre de biens privés : **139**

Message à la Nation de S.E.M. Macky SALL

Président de la République



Mes chers compatriotes,

J'ai souhaité m'adresser à vous ce soir pour vous entretenir de la situation qui prévaut dans notre pays.

Nous sommes tous témoins des manifestations d'une rare violence qui ont éclaté ces derniers jours à Dakar et dans d'autres localités, causant des pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels.

Ce soir, mes pensées vont d'abord aux victimes de ces malheureux événements et à toutes les personnes, physiques et morales, impactées par les manifestations.

Je salue la mémoire des défunts et présente mes condoléances à leurs familles. Je souhaite prompt rétablissement aux blessés.

Nous sommes une seule famille, unie par une histoire qui nous assigne un destin commun. Chaque vie perdue est un deuil pour la Nation. C'est pourquoi l'Etat viendra en aide aux familles endeuillées et facilitera l'accès aux soins des blessés.

Devant tant de violence inouïe, où des enfants et des femmes ont été mis, de façon organisée, en première ligne dans les scènes de casses et de pillages, nos Forces de défense et de sécurité ont, fort heureusement, fait preuve de professionnalisme, de discernement et de retenue. Autrement, le bilan aurait été plus lourd.

Nous avons vu des édifices publics et des symboles de l'Etat attaqués ; des commerces et autres biens privés, pillés et réduits en cendre. Ce sont des années d'investissement et de dure labeur qui ont été anéantis. Rien, ni aucune cause ne saurait justifier ces actes regrettables.

Chacun, avec ses choix et ses opinions, dans le respect des autres, nous pouvons et devons régler nos divergences autrement que par la violence destructrice ; parce que, quels que soient nos choix politiques et nos ambitions, nous sommes une seule famille, et nul d'entre nous ne peut avoir un destin séparé de celui la nation sénégalaise.

Voyageurs dans le temps, nous sommes dans une barque dont nous descendrons pour laisser la place à d'autres.

Notre salut individuel et collectif nous commande de voyager ensemble en consolidant les fondements de la barque et non en les détruisant. Il y va aussi de l'avenir de nos enfants et des générations après eux.

Rien ne m'importe plus que la préservation de ce qui forme l'âme de la nation sénégalaise, son cœur battant, sa source de vie et d'épanouissement : c'est à dire l'attachement aux valeurs du vivre ensemble dans la paix, la sécurité, la liberté, la démocratie, la tolérance et le respect de nos diversités.

C'est pourquoi j'invite au calme et à la sérénité. Tous, ensemble, taisons nos rancœurs et évitons la logique de l'affrontement qui mène au pire.

Dans cet esprit, j'ai reçu pendant ces deux derniers jours les Envoyés des Khalifes généraux, des autorités

coutumières, ainsi que des personnes de bonne volonté, membres de la classe politique, y compris de l'opposition, de la société civile, des syndicats et du patronat.

J'ai également échangé avec des membres du clergé catholique.

J'ai écouté et entendu leurs messages. Je leur exprime toute ma gratitude et les remercie pour leurs sages conseils, ainsi que leurs suggestions et recommandations constructives.

Toute cette synergie positive montre que dans des moments de doute, d'inquiétude et de turbulence, nos régulateurs sociaux fonctionnent, et les ressorts de notre nation restent solides.

Sur l'aspect judiciaire de cette crise, laissons la justice suivre son cours en toute indépendance. En ce qui me concerne, j'userai de tous les pouvoirs que me confère ma charge pour consolider le retour au calme et à la sérénité, dans l'intérêt supérieur de la Nation, la sécurité des personnes et des biens, la défense de la République et la préservation de nos institutions démocratiques.

Sur le dialogue et la concertation, ma main reste tendue et mes portes ouvertes. Du reste, dès après mon élection, allant au-delà du fait majoritaire, j'ai lancé le dialogue national pour conforter les bases de notre démocratie et de notre système politique.

Ce dialogue est fécond. A ce jour, sur les 27 points inscrits au dialogue, 25 ont fait l'objet de consensus. Je reste et demeure attaché au dialogue pour la mise en œuvre des points de convergence déjà acquis.

Je comprends, également, mes chers concitoyens, que la colère qui s'est exprimée ces derniers jours est aussi liée à l'impact d'une crise économique aggravée par la pandémie COVID-19.

Personne ne peut nier que le monde entier, notre pays y compris, traverse une profonde crise économique, occasionnant des millions de pertes d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

Des familles entières sont plongées dans la pauvreté, l'angoisse et la frustration.

Je mesure les difficultés quotidiennes dans nos villes et nos campagnes. Je sais ce qu'est la vie dure dans nos quartiers. Je comprends la colère de nos banlieues.

Avec le Fonds de riposte et de solidarité contre les effets de la COVID-19, l'Etat a financé pour 1000 milliards de fcfa le soutien aux ménages, aux entreprises, aux travailleurs et à différents corps de métiers, y compris le secteur des arts et de la culture.

Nous n'avons pas oublié notre diaspora, que nous avons appuyée pour plus de 12 milliards de fcfa. Ce soutien à la diaspora illustre d'ailleurs l'étendue de la crise que nous vivons ; parce que d'habitude, c'est bien la diaspora qui vient en aide au pays, et non l'inverse.

Tout cela pour montrer que la solidarité, l'équité et la justice sociale restent au cœur de mes préoccupations, et bien avant la pandémie COVID-19.

Mais je constate que tous les efforts jusque-là consentis, en matière de formation, d'emploi et de financement dédiés aux jeunes, à hauteur de 60 milliards de fcfa, pour la Délégation générale à l'Entreprenariat rapide des Femmes et des Jeunes, et de 40 milliards par an du Fonds de Financement de la Formation professionnelle et technique, restent encore insuffisants.

C'est pourquoi, m'adressant à vous, les jeunes, je voudrais vous dire que je comprends vos inquiétudes et vos préoccupations.

J'ai vu nombre d'entre vous sortir dans la rue pour exprimer la colère de votre mal-vivre ; parce que vous n'avez pas d'emploi ; parce que vous aspirez à un avenir meilleur ; parce que depuis un an de lutte anti pandémie COVID-19, votre quotidien reste marqué par la morosité économique, les restrictions sociales et la limitation des espaces de loisirs et de détente.

Qu'une jeunesse confrontée à autant de privations exprime son mal-vivre me paraît tout à fait compréhensible.

En même temps, évitons de participer à tout ce qui nous retarde dans la quête d'un avenir meilleur.

Quand on saccage un commerce, quand on s'attaque au bien d'autrui, on ne crée pas de l'emploi, on en détruit ; on ne fait pas reculer la pauvreté, on l'aggrave.

J'engagerai dans les meilleurs délais une réorientation des allocations budgétaires pour améliorer de façon substantielle et urgente les réponses aux besoins des jeunes en termes de formation, d'emploi, de financement de projets et de soutien à l'entrepreneuriat et au secteur informel.

Dans l'immédiat, à la faveur de la campagne de vaccination en cours et de l'amélioration de la situation COVID-19, j'ai décidé d'alléger le couvre-feu lié à l'état de catastrophe sanitaire dans les régions de Dakar et de Thiès, qui sera désormais fixé de minuit à cinq heures du matin.

Cette mesure contribuera à élargir le champ des activités productives et aidera au retour progressif à une vie normale dans ces deux régions qui concentrent l'essentiel des activités économiques du pays.

Pour autant, continuons à respecter les recommandations sanitaires que requiert la situation.

Mes chers compatriotes,

L'histoire et l'actualité de tous les jours nous enseignent que c'est dans l'épreuve qu'une nation fait son test de grandeur.

Et la grandeur d'âme d'une nation, se mesure surtout par les valeurs et la force de caractère qui sous-tendent son existence.

Ce sont ces valeurs et cette force de caractère qui cimentent toutes les composantes de la nation sénégalaise, pour en faire un bloc solide et sans fissures qui nous aide à traverser les épreuves en recourant à nos propres dynamiques de régulation.

Ce faisant, nous réaffirmons ensemble que la nation sénégalaise n'est pas un assemblage hétéroclite de composantes socio culturelles sans lien les unes avec les autres.

Nous sommes une nation de sang mêlé ; une nation faite de tous ces brassages qui nous rassemblent, de toutes ces religions qui cohabitent en paix, de tous ces regards qui se croisent et fraternisent, de toutes ces forces qui se conjuguent et s'harmonisent pour soutenir notre élan commun vers notre destin commun.

En cette journée du 8 mars, j'invite toutes les forces vives de la nation à l'apaisement pour honorer ainsi la femme sénégalaise. Bonsoir.

Copyright Avril 2021

 UIP (Unité d'Impression de la Présidence)